

COMMUNE DE SAINT-MACAIRE

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire le 8 septembre 2022 en présence de 14 élus : M. GERBEAU Cédric, Maire, M. SCARAVETTI Dominique, Mme TRISTANT Sophie, M. POTTIER Rémi, Mme BRIGOT Martine, M. CAPELLI Sylvain, adjoints, Mr BRAY Claude, Mme LASSARADE Florence, M. ROUCHES Jean-Michel, M. XANDRI Alain, Mme BELLOIR Rozenn, M. BARBE Bernard, Mme CAMBILLAU Arlette, M. FALISSARD Alain

Absents excusés : Mme JEANNESSON Françoise (procuration de vote donnée à Mme BRIGOT Martine), Mme MALLEM Salima (procuration de vote donnée à M. XANDRI Alain), M. COMMUN Arnaud, Mme GUINDEUIL-RAMILLON (procuration de vote donnée à Mme TRISTANT Sophie), Mme FELLAH Céline (procuration de vote donnée à M. BARBE Bernard)

Date de convocation du Conseil Municipal : 26.09.2022

Monsieur Dominique SCARAVETTI a été nommé en qualité de secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h15

Ordre du Jour :

- Délibération pour modifier le contrat PEC de Monsieur Laurent SORBE suite à un arrêté préfectoral concernant la prise en charge d'une partie des cotisations sociales
- Délibération pour retenir une proposition de création d'un columbarium supplémentaire au cimetière
- Informations diverses
- Questions diverses

DELIBERATION POUR MODIFIER LE CONTRAT PEC DE MONSIEUR LAURENT SORBE SUITE A UN ARRETE PREFECTORAL CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES COTISATIONS SOCIALES

Rémi POTTIER rappelle que CAP Emploi suit le contrat PEC de Laurent SORBE (bilan, avancée du travail...) et n'a appris qu'à la rentrée de septembre l'existence du décret ministériel, sorti en juillet, annonçant que ce type de contrat ne serait subventionné qu'à hauteur de 50% et non plus de 80 % comme précédemment. Pour 6 mois, le coût pour la commune s'élèverait à 3 030 €.

Florence LASSARADE insiste sur l'engagement de la commune pour ce projet qui sollicite moyens et ingénieries pour le nourrir.

Bernard BARBE ne change pas sa position par rapport à septembre à savoir, comme l'avait souligné Céline FELLAH, la problématique du budget avec le marché de l'énergie auquel se rajoute l'arrivée de la nouvelle DGS avec un traitement plus important (un surcoût de 8.400 € à l'année). Il faut faire des économies dans tous les domaines et montrer l'exemple par rapport aux efforts demandés aux

citoyens. Pour lui, ce projet n'est pas prioritaire et demande si le renouvellement du contrat ne peut pas être repoussé d'un an.

Monsieur le Maire répond qu'il y a engagement à être présent au sein de Pays d'Arts et d'Histoire, que ce travail se fait au quotidien. Si Saint-Macaire ne reste pas dans la boucle, la dynamique sera perdue car c'est en collaboration, précieuse, avec d'autres communes. Il lui semble que c'est un projet maîtrisable par rapport au budget et qu'il est important, dans un climat anxieux, de garder des projets positifs.

Rémi POTTIER souligne que ce genre de contrat permet à la collectivité de venir en aide à un tiers à une échelle modérée ;

Bernard BARBE s'étonne car dans les autres villes-pilote comme Bazas, La Réole, il n'y a pas eu d'embauche par rapport à ce projet.

Dominique SCARAVETTI l'explique peut-être par le fait que du personnel (plus nombreux dans ces mairies) a pu être dégagé sur cette mission.

Pour Bernard BARBE, l'emploi d'Emmanuelle ORGET pour renforcer le secrétariat lui semble prioritaire mais du coup en aura-t-on les moyens ?

Sophie TRISTANT estime qu'il faut attendre la nouvelle DGS pour identifier les besoins et Monsieur le Maire précise que ces deux emplois sont ponctuels pour des projets précis et qu'en effet l'expertise de la DGS sera importante. Florence LASSARADE précise que ce n'est pas à la DGS de prendre la décision pour le renouvellement d'un contrat mais bien le conseil municipal ;

19h30 arrivées de Rozenn BELLOIR et Jean-Michel ROUCHES

Dominique SCARAVETTI souligne que la masse salariale de Saint-Macaire est dans l'intervalle basse par rapport aux autres communes de taille identique du fait qu'il n'y ait essentiellement que des catégories C.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De renouveler le contrat de Monsieur Laurent SORBE pour une durée de 6 mois avec une aide de l'état à hauteur de 50 % du SMIC
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité, (12 voix 'pour' y compris les procurations, 4 voix 'contre' y compris les procurations, 2 voix 'abstention' y compris les procurations)

- **DECIDE** de renouveler le contrat de Laurent SORBE
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention

Pour Florence LASSARADE, il est important de faire en sorte d'avoir du temps partagé et que tout ne repose pas sur Laurent SORBE d'où l'importance d'assister aux réunions, de montrer notre volonté d'exister sur le projet.

DELIBERATION POUR RETENIR UNE PROPOSITION DE CREATION D'UN COLUMBARIUM SUPPLEMENTAIRE AU CIMETIERE

Martine BRIGOT explique qu'actuellement il y a au cimetière une tour de 8 cases, toutes occupées.

Il devient donc nécessaire et urgent de créer un nouveau columbarium. Deux devis ont été reçus pour un columbarium identique au premier : un de l'entreprise des PFG de LANGON (qui avait été retenue pour le columbarium existant) et un de l'entreprise TURANI de SAINT ANDRE DU BOIS de 2.706€ moins cher. Le délai de construction est de 5 mois.

Martine BRIGOT rappelle qu'une formation a eu lieu sur un nouveau logiciel pour la gestion du cimetière, l'objectif étant que tout le personnel du secrétariat puisse accéder aux données. La société GESCIME a saisi toutes les concessions (quelques anomalies). Actuellement, la procédure de relevages est en cours (nettoyage des tombes pour la revente, avec vérification légale avant de déposer les ossements dans l'ossuaire).

Monsieur le Maire souligne d'ailleurs que l'ossuaire est saturé et qu'il faudra aborder ce sujet prochainement.

Pour Bernard BARBE, l'incinération étant rentrée dans les mœurs, le problème de saturation va perdurer.

Martine BRIGOT pense qu'il peut y avoir le mur côté maison de retraite qui peut être exploité. On peut également surélever les tours mais le problème de la hauteur se posera. A l'avenir, on peut envisager un mur car plus de places mais peut-être plus impersonnel car pas de possibilité de déposer des fleurs.

Jean-Michel ROUCHES s'interroge sur le cimetière à côté de la chapelle de la maison de retraite, est-ce qu'un travail a été fait sur ce cimetière ?

Alain FALISSARD explique que c'est un transfert du cimetière qui se trouvait contre la nef de l'Eglise Saint Sauveur auquel se rajoutent des caveaux de religieuses. Il n'est pas de la compétence communale. Par rapport à la saturation du cimetière, il y a une réserve foncière à savoir l'espace qui touche le cimetière où sont actuellement stockées des pierres.

Rémi POTTIER se demande quelle suite est donnée aux personnes qui demandent un emplacement au columbarium.

Il y a la possibilité de laisser l'urne au crématorium ou de le déposer dans le caveau communal (Martine BRIGOT)

Au vu des deux devis, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le devis de l'entreprise TURANI

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à signer le devis de l'entreprise TURANI

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement école :

Bernard BARBE voudrait savoir quels sont ces aménagements prévus dans la cour de l'école.

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise en juin suite à une dotation du département au titre du FDAEC que le conseil municipal a souhaité attribuer pour la réfection partielle de la cour de l'école primaire (Dominique SCARAVETTI rappelle qu'il s'agissait d'une sollicitation des enseignants) ainsi que le PAV cours Gambetta et l'aire de stationnement pour les camping-cars.

Rémi POTTIER indique que le chiffrage est intégré dans le budget de cette année et c'est le Cabinet ESCANDE qui accompagne la commune pour ces travaux, et que son intervention MO est mutualisée sur les 3 chantiers. Reste à caller le calendrier sachant que le devis doit être signé avant la fin de l'année car financés par le FDAEC.

Alain XANDRI informe qu'il communique avec l'école sur l'avancée de ces travaux car ils ont le souhait d'installer une table de ping-pong. Une réflexion est également menée par la commission école pour un projet d'installation de panneaux photovoltaïques entre le préau et la cantine.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe qu'un rendez-vous est pris avec le SDEEG pour une étude d'amélioration énergétique. Réunion ouverte à tous, Bernard BARBE est intéressé.

Renouvellement Contrat

Bernard BARBE s'interroge sur le contrat non renouvelé de la personne qui s'occupait de la location des vélos au château de Tardes.

Sylvain CAPELLI précise que l'employeur est le CVLV. Ils sont également tributaires du décret ministériel. Dans la période actuelle de tension au niveau de l'emploi, l'heure n'est pas à la prise en charge de ce genre de contrat.

Le projet initial ('pas de frein à la mobilité') a débuté en mai 2021 avec la mise à disposition de vélo et scooter électriques à usage professionnel ou loisir pour les jeunes, suite à un appel à projet du Conseil Départemental, et en collaboration avec la municipalité. En septembre 2021, l'installation d'un atelier de réparation a été autofinancé par le CVLV. Pour le moment l'atelier vélo est en stand by et pour la location, il faut s'adresser au CVLV (allée des tilleuls).

Entretien des arbres

Arlette CAMBILLAU voudrait savoir s'il est prévu de remplacer et d'entretenir les arbres morts au rond-point de l'Abricotier et le long de la départementale D1113 ainsi que les plantes cours de la République

Monsieur le Maire rappelle la sécheresse de cet été et que la préfecture avait demandé de réduire les arrosages. Il envisage de se rapprocher du département pour discuter de ces entretiens.

Alain FALISSARD souligne que ces plantations étant à l'initiative de la commune, l'entretien lui revient. Il en est de même pour les abords de la liaison avec le collège de Pian.

Bernard BARBE indique qu'il faudrait des récupérateurs d'eau pluviale de grande capacité aux services techniques.

Evènement à venir

Cédric GERBEAU se réjouit de l'inauguration des orgues qui aura lieu les 15 et 16 octobre avec le samedi un présentation et bénédiction des orgues suivi d'un vin d'honneur et le dimanche un concert suivi également d'un vin d'honneur.

Dominique SCARAVETTI a rencontré la SMACL pour les assurances avec M le Maire. La proposition est identique à l'année précédente, il n'y aura pas d'augmentation. Il informe également que le projet du nouveau régime indemnitaire pour les agents (RIFSEEP) a été envoyé en septembre au Centre de Gestion pour qu'il soit soumis au CT en octobre et qu'il sera voté au prochain conseil municipal, pour mise en œuvre en janvier 2023.

Fin de séance 20h15